



L'ANEV se mobilise depuis plusieurs mois pour protéger les Indications Géographiques (AOP/AOC – IGP) sur internet dans le cadre de l'ouverture du « .vin » et du « .wine ».

Lors de sa 50<sup>ème</sup> session à Londres (22-26 juin), l'ICANN, l'organisme américain en charge de la gestion des noms de domaine sur internet, a décidé d'autoriser la délégation des nouveaux noms de domaines « .vin » et « .wine », malgré l'absence de protection pour les indications géographiques viticoles.

Pourtant, lors des débats sur ce sujet, la France a dénoncé très activement cette décision, soutenue par la Commission Européenne, l'Espagne, l'Italie, le Portugal, l'Allemagne et la Suisse notamment. Mais l'ICANN, sous forte influence américaine n'a pas suivi les revendications européennes.

L'ANEV s'est associée aux autres élus du vin pour dénoncer la décision de l'ICANN à travers une **déclaration commune transmise à la presse**. Vous trouverez le document ci-joint cosigné par :

- Philippe A. Martin, député et François Patriat, sénateur, Président de la région Bourgogne, tous deux coprésidents de l'ANEV
- Catherine Quéré, députée, présidente du groupe d'étude Viticulture de l'Assemblée Nationale
- Gérard César, sénateur, président du groupe d'étude de la vigne et du vin du Sénat
- Alain Suguenot, député, président du groupe d'étude Œnologie et territoire de l'Assemblée Nationale
- Jean-Paul Bachy, président de la région Champagne-Ardenne, président de l'Assemblée des Régions Européennes Viticoles (AREV)

Pour rappel, l'ANEV a rencontré sur ce sujet le Ministre de l'Agriculture Stéphane Le Foll en mars dernier. Elle a également rencontré au mois de mai, avec les autres élus du vin, la secrétaire d'Etat chargée du Numérique Axelle Lemaire.

*Le Secrétaire Général*  
Francis FABRE



## Déclaration des Elus du vin concernant l'ouverture des noms de domaine « .vin » et « .wine »

### **L'ICANN ne peut pas décider de l'avenir de nos économies**

La gouvernance de l'internet n'est pas un sujet à prendre à la légère. Les débats qui entourent l'ouverture de nouveaux noms de domaine par l'ICANN le montrent : le numérique impacte concrètement nos économies. Gouverner internet c'est gouverner nos économies. Elus de régions viticoles, nous sommes particulièrement concernés par l'ouverture des nouvelles extensions « .vin » et « .wine ».

A Londres, lors de la 50<sup>ème</sup> session de l'ICANN qui s'est déroulée du 22 au 26 juin, les discussions sur ce sujet ont été très tendues, notamment sur la protection sur internet d'un secteur économique majeur pour l'Union Européenne : les Indications Géographiques (AOP/AOC, IGP). Malgré l'opposition active de la France, qui a pris des positions fortes sur le sujet, celle de l'Espagne, de l'Italie, du Portugal, de l'Allemagne, de la Suisse et de la Commission Européenne, l'ICANN a décidé d'autoriser sous la pression des Etats-Unis l'utilisation du « .vin » et du « .wine » sans protection pour les Indications Géographiques. Une entreprise de grande distribution américaine pourra désormais acheter en toute impunité des noms de domaine tels que « www.champagne.wine » ou « www.bourgogne.wine » et revendre du vin mousseux californien ou du vin rouge chilien.

En tant que représentants des milliers de vignerons de nos territoires, nous ne pouvons pas accepter ce pillage numérique. Un vin mousseux californien, si bon qu'il soit, ne sera jamais le même qu'un vin de Champagne, car leurs terroirs sont différents et leurs caractéristiques également.

Par conséquent :

- Nous appelons le gouvernement français et l'Union Européenne à mettre en œuvre des mesures légales de blocage de tous les sites internet en infraction avec la législation communautaire
- Nous appelons le gouvernement français et l'Union Européenne à prendre toutes les mesures nécessaires pour accélérer la réforme de la gouvernance de l'internet, en dehors de l'ICANN ou à travers elle
- Nous invitons tous les territoires viticoles d'Europe à se mobiliser pour défendre les Indications Géographiques sur internet
- Nous invitons tous les acteurs économiques à être très vigilants concernant l'ouverture des nouveaux noms de domaine sur internet pour être en mesure de protéger leur potentiel économique numérique

Les débats sur l'ouverture du « .vin » et du « .wine » doivent maintenant servir à plusieurs autres secteurs économiques, qui pourraient être également menacés par l'ouverture sans concertation par l'ICANN des nouveaux noms de domaine internet. Nous savons que la question de la protection des signes de qualité sur internet se posera pour l'ouverture des nouveaux « .food » et « .coffee ». Nous sommes également inquiets par la protection des noms des collectivités locales sur internet dans le cadre de l'ouverture de certains nouveaux noms de domaine comme le « .guide » et nous les mobiliserons en cas d'utilisation abusive.

**ANEV - Université du Vin – 26790 SUZE LA ROUSSE**

Tel : 04.75.97.21.37 – Fax : 04.75.98.24.20

Site Internet : <http://www.elusduvin.org> - E-mail : [contact@elusduvin.org](mailto:contact@elusduvin.org)



Déclaration commune de :

- Philippe Armand Martin, député de la Marne, coprésident de l'Association Nationale des Elus de la Vigne et du vin (ANEV)
- François Patriat, président de la région Bourgogne, sénateur de Côte d'Or, coprésident de l'ANEV
- Catherine Quéré, députée de Charente-Maritime, présidente du groupe d'études Viticulture de l'Assemblée Nationale
- Gérard César, Sénateur de Gironde, président du groupe d'études de la Vigne et du vin du Sénat
- Alain Suguenot, député de Côte d'Or, président du groupe d'études Œnologie et territoire de l'Assemblée Nationale
- Jean-Paul Bachy, président de la région Champagne Ardenne, président de l'Assemblée des Régions Européennes Viticoles (AREV)

Contact presse :

Jean-Benoît Kremer : 01 53 29 92 83

**ANEV - Université du Vin – 26790 SUZE LA ROUSSE**

Tel : 04.75.97.21.37 – Fax : 04.75.98.24.20

Site Internet : <http://www.elusduvin.org> - E-mail : [contact@elusduvin.org](mailto:contact@elusduvin.org)